

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX PU 2K – PARTIE A**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Colle polyuréthane bi-composant**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4, H332

Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H335

### 2.2. Eléments d'étiquetage

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS07**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Contient**

: Hexaméthylène diisocyanate, oligomères (CAS : 28182-81-2)

**Mentions de danger**

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

**Phrase EUH**

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P261 : Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.

P270 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage (≤ 125 ml)



**Pictogrammes de danger** : GHS07  
**Mention d'avertissement** : ATTENTION  
**Mentions de danger**

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

**Phrase EUH**

EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Conseils de prudence**

P261 : Éviter de respirer les brouillards/les vapeurs/les aérosols.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 : Éliminer le contenu/le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 2.3. Autres dangers

**Autres dangers n'entraînant pas la classification**

Les personnes souffrant d'une sensibilité respiratoire excessive (asthme, bronchite chronique, etc.) ne sont pas autorisées à utiliser le produit en raison des règles de sécurité. Les vapeurs et les aérosols sont les principaux dangers pour les voies respiratoires. Des symptômes respiratoires peuvent encore apparaître plusieurs heures après une surexposition. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de faible ventilation, à moins qu'un masque de protection doté d'un filtre anti-gaz approprié soit utilisé. Risque particulier de glissade en cas de fuite ou de déversement du produit.

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

**Composition**

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 28182-81-2 EC : 500-060-2	HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE, OLIGOMERS	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335	< 80

### Informations sur les composants

Contient du talc. Les limites maximales d'exposition sur le lieu de travail sont, le cas échéant, énumérées à la rubrique 8. Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**En cas d'inhalation**

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Changer les vêtements contaminés et saturés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.  
Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

### En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Demander immédiatement un avis médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

Nocif en cas d'inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'apparition tardive d'une gêne et le développement d'une hypersensibilité sont possibles même à de faibles concentrations d'isocyanates.

#### Symptômes et effets – Après contact avec la peau

Les symptômes suivants peuvent survenir : Réactions allergiques.

#### Symptômes et effets – Après contact avec les yeux

Aucune donnée n'est disponible.

#### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Le produit provoque une irritation des voies respiratoires et peut éventuellement augmenter la sensibilité de la peau et des voies respiratoires. Le traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement des bronches est principalement symptomatique. Selon l'ampleur de l'exposition, ainsi que des douleurs qui en résultent, des soins médicaux à long terme peuvent s'avérer nécessaires. Les symptômes d'intoxication ne se manifestent qu'après plusieurs heures ; une surveillance médicale est donc indispensable pendant au moins 48 heures.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une fumée noire dense se dégage pendant l'incendie. En cas d'incendie, des gaz/vapeurs toxiques peuvent être libérés, des vapeurs d'isocyanate, des traces de cyanure d'hydrogène, des fumées nitreuses, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone. Avec l'air, les vapeurs forment des mélanges potentiellement explosifs, qui sont plus lourds que l'air.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée, mais éviter tout contact de la substance avec l'eau. Formation de dioxyde de carbone : Risque d'éclatement du récipient.  
Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols. Portez des gants de protection. Assurer une aération suffisante. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

#### Pour les secouristes

Mettre les personnes en lieu sûr. Utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes et matériel de confinement

Aucune donnée n'est disponible.

#### Méthodes et matériel de nettoyage

Ne pas utiliser de brosse ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements.

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant scrupuleusement les réglementations environnementales.

Ramasser sans poussière et déposer sans poussière. Utilisez un aspirateur industriel agréé pour l'enlèvement.

Absorber avec un matériau liant les liquides ( p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

#### Techniques inappropriées

Aucune donnée n'est disponible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination : voir rubrique 13. Equipement de protection individuelle : voir rubrique 8. Manipulation sûre : voir rubrique 7.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

Fournir une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques. Les vapeurs/aérosols doivent être évacués directement au point d'origine. L'utilisation n'est autorisée que dans des systèmes fermés.

Mettre les couvercles sur les contenants immédiatement après utilisation.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail usagés ne doivent pas être portés en dehors de la zone de travail. Retirer les vêtements contaminés et saturés. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients en position verticale.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter la fiche technique.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

L'air ne doit être renvoyé dans la zone de travail qu'après un nettoyage suffisant. Voir la rubrique 7.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale.

##### Protection des mains

Portez des gants de protection.

##### Protection du corps

Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire.

##### Protection des voies respiratoires

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre : La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil avec filtre à particules (EN 143).

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Noir
Aspect	: Liquide
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: 7
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: 230°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.2 g/m <sup>3</sup>
Solubilité (Eau)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Ethanol)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Acétone)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Solvants organiques)	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: 450°C
Température de décomposition	: 250°C
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 3 Pa.s
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	: Aucune donnée n'est disponible
Empoussièrément	: Aucune donnée n'est disponible
Aire de surface spécifique	: Aucune donnée n'est disponible
Forme	: Aucune donnée n'est disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: Aucune donnée n'est disponible
Energie minimale d'ignition	: Aucune donnée n'est disponible
Conductivité	: Aucune donnée n'est disponible

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction violente avec les amines et les alcools. Le contact avec l'eau libre du dioxyde de carbone.

Le chauffage provoque une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité suite)

nues. Protéger de la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Eau, acides, alcalis, amines, alcools.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë (par inhalation) - Catégorie 4 - Nocif par inhalation.

#### Toxicité : Mélange

Nocif en cas d'inhalation.

#### Toxicité : Substances

HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE, OLIGOMERS (CAS : 28182-81-2)

LD50 oral (rat) : 2500 mg/kg

LD50 dermal (rabbit) : 2000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénité

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) - Peut irriter les voies respiratoires. Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Danger par aspiration

Non classé.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité : Mélange

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE A</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Forme du dioxyde de carbone et se transforme en un sous-produit dur et insoluble (polyurée) au contact de l'eau. Selon les connaissances actuelles, la polyurée est inerte et ne se décompose pas.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune donnée n'est disponible.

#### Evacuation des eaux

Aucune donnée n'est disponible.

#### Précautions particulières à prendre

Les déchets à éliminer doivent être classés et étiquetés. Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Les déchets nécessitent une surveillance particulière.

#### Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

#### Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE

08 05 01\* - déchets d'isocyanates.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la Règlementation aux Transports.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XVII de REACH.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

#### Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

*Fin du document*

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 8/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX PU 2K – PARTIE B**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Colle polyuréthane bi-composant**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2, H319

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



**Pictogrammes de danger**

: **GHS07**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Mentions de danger**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P264 : Se laver le visage/les mains soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Étiquetage (≤ 125 ml)**



**Pictogrammes de danger**

: **GHS07**

**Mention d'avertissement**

: **ATTENTION**

**Mentions de danger**

Néant.

## IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 9/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (suite)

### Conseils de prudence

Néant.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 102-60-3 EC : 203-041-4	1,1',1''1,'''-ETHYLENEDINITRILOTETRAPROPAN-2-OL	Eye Irrit. 2, H319	< 25
CAS : 115-84-4 EC : 204-111-7	2-BUTYL-2-ETHYLPROPANEDIOL	Eye Irrit. 2, H319	< 8
CAS : 144-19-4 EC : 205-619-1	2,2,4-TRIMETHYLPENTANE-1,3-DIOL	Eye Irrit. 2, H319	< 8
CAS : 136210-30-5 EC : 603-946-8	ASPARTIC ACID, N,N'-(METHYLENEDI-4,1-CYCLOHEXANEDIYL)BIS-, 1,1',4,4'-TETRAETHYL ESTER	Aquatic Chronic 3, H412 Skin Sens. 1, H317	< 2

#### Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation

Si la respiration est difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les problèmes persistent.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Après contact avec les yeux, rincer à l'eau les paupières ouvertes suffisamment longtemps, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

#### Symptômes et effets - En cas d'inhalation

Aucune donnée n'est disponible.

#### Symptômes et effets - Après contact avec la peau

Aucune donnée n'est disponible.

#### Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

#### Symptômes et effets - En cas d'ingestion

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 10/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie. En outre, il peut se former du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

#### Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures de lutte contre l'incendie aux environs de l'incendie.

Ne laissez pas l'eau pénétrer dans les récipients, une réaction violente peut se produire.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Des lunettes de protection. Portez des gants de protection.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### Pour les secouristes

Mettre les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes et matériel de confinement

Aucune donnée n'est disponible.

#### Méthodes et matériel de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides ( p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Ventiler la zone affectée.

#### Techniques inappropriées

Aucune donnée n'est disponible.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination : voir rubrique 13.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Manipulation sûre : voir rubrique 7.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Recommandation

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger contre la forte chaleur. Stocker au sec. Ne pas stocker ensemble avec des aliments pour humains et animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter la fiche technique.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 11/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale.

##### Protection des mains

Portez des gants de protection.

##### Protection du corps

Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire.

##### Protection des voies respiratoires

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. La classe de filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant survenir lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire autonome doit être utilisé.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Noir
Aspect	: Liquide
Odeur	: Sans odeur
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'ébullition	: 230°C
Point d'éclair	: 190°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Eau)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Ethanol)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Acétone)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Solvants organiques)	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée n'est disponible
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	: Aucune donnée n'est disponible
Empoussièrément	: Aucune donnée n'est disponible
Aire de surface spécifique	: Aucune donnée n'est disponible

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 12/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Forme	: Aucune donnée n'est disponible
<b>9.2. Autres informations</b>	
Teneur en COV	: Aucune donnée n'est disponible
Energie minimale d'ignition	: Aucune donnée n'est disponible
Conductivité	: Aucune donnée n'est disponible
Indice de réfraction	: Aucune donnée n'est disponible
Teneur en corps solides	: Aucune donnée n'est disponible
Tension de surface	: Aucune donnée n'est disponible
Concentration de saturation	: Aucune donnée n'est disponible
<b>9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique</b>	
Aucune donnée n'est disponible.	
<b>9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité</b>	
Aucune donnée n'est disponible.	

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Tenir à l'écart des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger de la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé.

#### Toxicité : Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une grave irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénité

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé - Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé - Aucune donnée disponible.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 13/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé - Aucune donnée disponible.

### Danger par aspiration

Non classé.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité : Mélange

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

### Evacuation des eaux

Aucune information disponible.

### Précautions particulières à prendre

Aucune information disponible.

### Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

### Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE

08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XVII de REACH.

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 14/14
	Révision n°: 0
<b>FIX PU 2K - PARTIE B</b>	Date : 25/08/2025
	Remplace la fiche :
	<b>304481</b>

## **RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (suite)**

### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 16 : Autres informations**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### **Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

---

*Fin du document*